

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL
23 SEPTEMBRE 2021
SALLE FLOREAL à ANGIENS

La séance est ouverte à 18h15. Philippe Dufour accueille les personnes présentes.

<i>Délégués Titulaires</i>	présence	<i>Délégués Suppléants</i>	présence
Délégués communautaires			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE : 15 délégués présents			
ALIGNY Jean François	P	LANGLOIS Charles-Henri	
BOUST Emmanuel	P	LIEURY Benoît	
CANU Jean-Pierre	P	CAPRON Stéphanie	
CLAEYSSENS Luc	P	BIGOTTO Serge	
COUROYER Alain	P	LETAILLEUR Lucie	
DESCHAMPS Joël	P	LENDORMY Philippe	
DUBOSC Christophe	P	BAUDOUIN-BERTIN Catherine	
DUFOUR Philippe	P	LECLERCQ Philippe	
FOLLIN Stéphane	P	BATISTELLA Karine	
GODEFROY Noël	P	RABAULT Jean Louis	
GUERIN Yves	A	GUEDIN Denis	
LEGROS Daniel	A	PESQUET Carole	
LEJEUNE Frédéric	A	PAUMELLE Jean Baptiste	
MATEUF Olivier	E	EMO Sébastien	E
PAULMIER Bruno	P	CHARLENT Hélène	
PICARD Bruno	P	EMO Michel	
RENAUX Jean-Paul		PLUCIENNIK Chantal	P
TAILLEUX Bernard	A	FAUCON Patrice	
THOMAS Jean Jacques	P	BOULLARD Didier	
VANIER Pascal	P	GAILLANDRE Alain	
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX : 4 délégués présents			
BAR Grégory	A	PASQUIER François	
BOUDIN Laurent	A	SORTAMBOSC Sébastien	
BOUGON Dominique	P	PIECQ Didier	
BOUST Serge	P	FRANCOIS Charline	
CAPRON Pascal	A	AUGER Guy	
DALLE Jean-Christophe	E	LEFORESTIER Edouard	E
LARCHEVEQUE Philippe	A	BLOC Jean-François	
LARDANS Etienne	A	CANU Michel	
LECONTE Olivier		MARET Christophe	P
LEROUX Christian	A	GUEVILLE Daniel	
MENAGER Pierre-Yves	E	BRIENS Christian	
WENDLING Magalie	P	HOUSSAYE Monique	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLATEAU DE CAUX DOUDEVILLE YERVILLE : 3 délégués présents			
BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
CERVEAU Josiane	E	PORET Martine	P
COTE Philippe	A	CABOT Jean-Marie	
HOUX Ludovic	A	TOSTAIN Yves	
ROUSSEL Mathilde	P	TERRIER Alexandre	
TIERCELIN Gérard	E	DUVAL Marie-Christine	E
Délégués communaux (Hors GEMAPI) : 3 délégués présents			
BENESVILLE			
BELLIERE Didier	P	CAVELAN Xavier	
BRETTEVILLE SAINT LAURENT			
ROUSSIGNOL Claude	E	CALLENS Vincent	
CANVILLE LES DEUX EGLISES			
PORET Martine	P	CEROU Martin	
GONZEVILLE			
ROUSSEL Mathilde	P	TERRIER Alexandre	
PRETOT-VICQUEMARE			
HOUX Ludovic	A	TOSTAIN Yves	
REUVILLE			
LECLERQ Hervé	E	DUFOUR Thierry	E

Philippe DUFOUR demande à l'assemblée s'il est possible d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour. Elles concernent le renouvellement du contrat d'assurance statutaire mutualisé du CDG et la vente de l'ancien camion IVECO pour pièces détachées. L'assemblée valide l'ajout de ces délibérations.

1 – POINT SUR LES TRAVAUX REALISES

Delphine HEUDRON présente les travaux de réhabilitation des ouvrages situés au hameau de Silleron à Angiens.



Il s'agit de 3 ouvrages en cascade. Les deux barrages se vident dans la mare Cadinot qui n'a aucun exutoire et qui se vide par infiltration. Il est donc nécessaire de réguler les débits qui arrivent dans cette mare. Il s'agit donc d'un cas particulier dans notre parc d'ouvrage où il est nécessaire de réguler les débits de fuite des ouvrages en jouant sur l'ouverture des vannes. Les dispositifs de fuite sont donc essentiels dans la protection du hameau d'Angiens.

Ces ouvrages ont été réalisés par le SIVOM du Caux Maritime dans les années 1990. Le béton des ouvrages de fuite âgé de près de 30 ans, est fortement dégradé. Les fissures et trous ont été déjà comblés à de nombreuses reprises. Il était donc nécessaire d'entamer des travaux de réhabilitation complète des ouvrages de fuite, notamment pour l'ouvrage de Silleron Amont.



Sur ce dernier, l'ouvrage de fuite a été remplacé ainsi que le linéaire de canalisation dans la digue. Ce dernier a également été enrobé de béton.

Sur Silleron aval, seule la vanne a été changée.

C'est l'entreprise Valérian qui a été retenue pour ces travaux pour un montant de 36 519.25 € TTC

Des travaux étaient également programmés sur l'ouvrage des Hollandais, ouvrage très important pour la protection de Veules les Roses.



Lors des inspections de temps de pluie, des écoulements anormaux ont été observés à l'aval de l'ouvrage à la liaison entre la terre et le béton. Ceci est le signe qu'il existe un écoulement d'eau dans le corps de digue en lien avec une fuite. Des inspections non concluantes ont été réalisées en amont avec la mise à jour de la canalisation. A la suite d'un passage caméra il a été détecté une défaillance de certains joints entre les canalisations.

Les travaux de l'entreprise ont consisté à insérer une canalisation de plus petit diamètre dans la canalisation existante et bétonner autour. Il n'y a donc plus de fuite. Il reste à mettre en place un cache à la sortie de la canalisation afin d'éviter que le débit de fuite ne soit projeté trop loin sur la route.

Le coût des travaux sur cet ouvrage est de 5 399.28 € TTC.



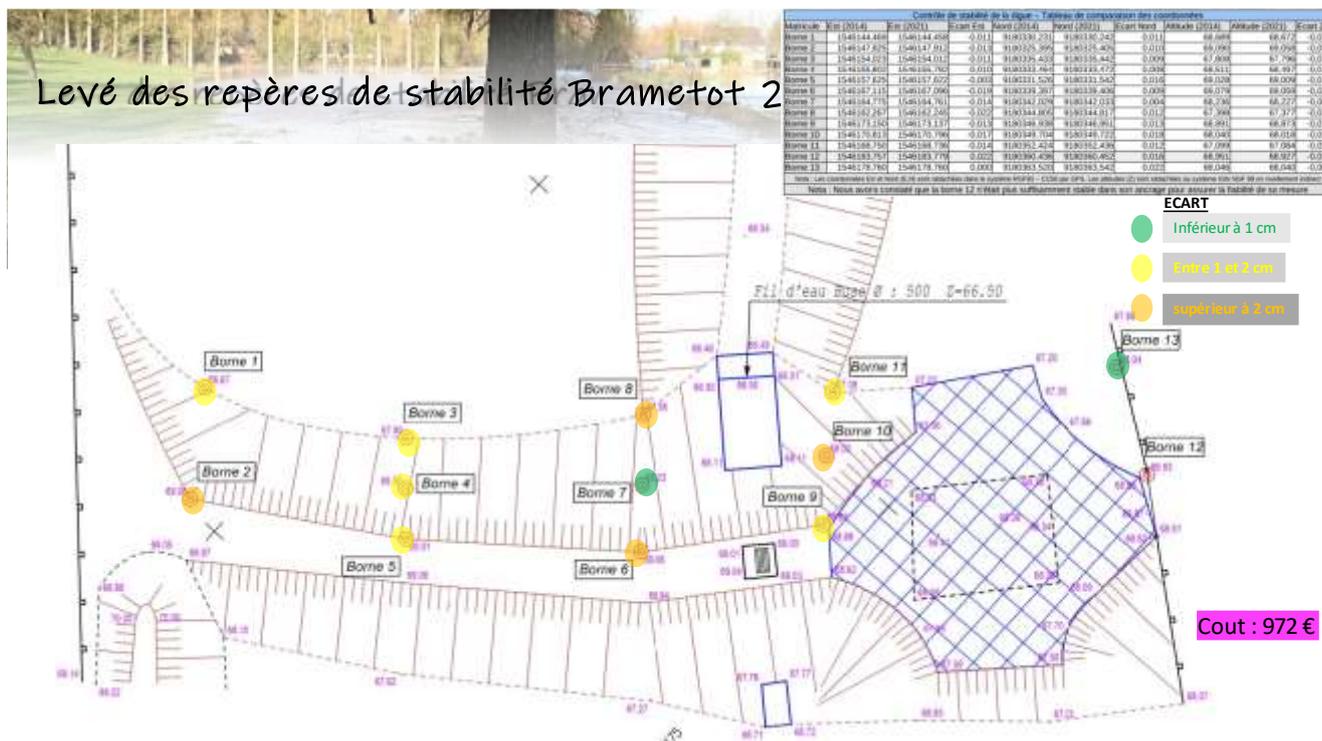
Delphine HEUDRON informe les délégués de l'intervention d'un géomètre sur le site de l'ouvrage Brametot 29, situé en amont de Fontaine le Dun sur la RD 142.

De nombreuses bêtises se sont ouvertes dans la zone inondable de cet ouvrage. Ce phénomène est lié à la présence d'une couche peu profonde très charpentées en silex. Elle favorise donc l'infiltration de l'eau dans le sol et d'autant plus lorsque la zone inondable est remplie d'eau.

L'inquiétude du Syndicat était qu'une bêtise s'ouvre sous la digue et mette en péril l'ouvrage. Pour cela, le Syndicat avait fait mettre en place des repères de stabilité sur l'ensemble de la digue en 2014 qui ont été à nouveau levés par un géomètre début septembre.

Les résultats sont rassurants puisque les plus grands tassements sont de l'ordre de 3 cm sur le côté ouest de la digue.

23 septembre 2021



Des petits travaux de talutage, prévus au BP 2021, ont également été réalisés sur la Gaillarde pour protéger la propriété de Mme LEGOHEBEL et sur une noue à Autigny en amont du lotissement de la Hayette.

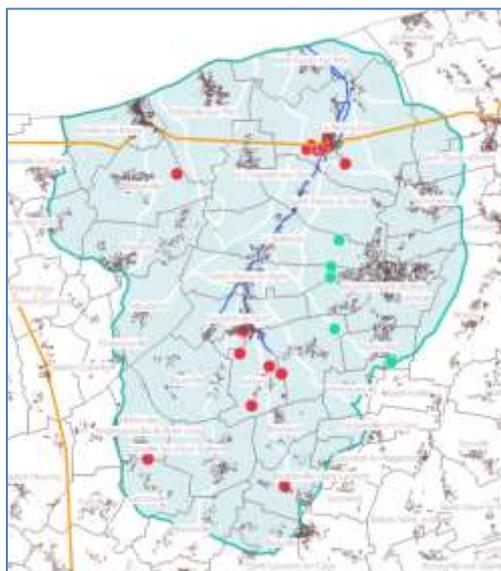
Comme tous les ans, le faucardage de la Veules a eu lieu à deux reprises, avant et après la saison touristique : 1.5 jours en juin et 1.5 jours début septembre, permettant ainsi de bien baisser le niveau de la Veules.

Philippe DUFOR indique également que la campagne de lutte contre la Balsamine de l'Himalaya se poursuit. Delphine HEUDRON précise que le chantier Interactif a descendu le Dun en intégralité à plusieurs reprises. Une surveillance sera maintenue l'année prochaine en interne. Le renfort du chantier d'insertion ne sera pas probablement pas utile.

Pascal VANIER souhaite attirer l'attention des délégués sur la nécessité de supprimer la Balsamine de l'Himalaya des plates-bandes communales. La présence de cette plante a été constatée sur quelques communes. Les efforts doivent être collectifs si l'on veut arriver à éradiquer cette plante.

2 – DELIBERATION 2021-21 : FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PLANTATION DE HAIES

Bénédicte LAPIERRE rappelle que le Syndicat, par délibération du 21 avril 2021, a reconduit un programme d'aménagements d'hydraulique douce et de plantation de haies sur son territoire, permettant le financement de travaux de plantation de haies, au profit des communes et des particuliers, dans l'objectif de réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.



Des communications sur ce programme ont été faites en juin-juillet auprès des communes et des agriculteurs. Des visites de terrain ont eu lieu en juillet et août pour définir plus précisément les projets. Seules les parcelles agricoles peuvent bénéficier des aides. Aujourd'hui, le programme représente un linéaire total de 2.8 km réparti sur 15 sites différents impliquant 8 exploitations agricoles et une commune.

Comme on le voit sur la carte ci-jointe, les efforts de plantations vont concerner l'amont de Fontaine le Dun, le bassin versant de Luneray, et les versants de la commune du Bourg Dun.

Après consultation des entreprises, le coût du projet est le suivant :

Préparation du terrain (1 site)	1 800,00 € HT
Fourniture des plants d'arbres	5 086,33 € HT
Déplacement matériel et mise en place	6 618,00 € HT
Paillage	3 180,00 € HT
Forfait 15% dépenses immatérielles (MO)	2 570,15 € HT
TOTAL	19 186,98 € HT

Cette opération peut bénéficier du financement à hauteur de 80%, de la sous-mesure 7.6.3 du Programme de Développement Rural 2014-2020 (Soutien aux projets [...] de plantation et de réhabilitation de haies) dans le cadre du Plan de Relance « Plantons des haies ». Le dossier est à renvoyer avant le 1^{er} octobre 2021.

Le plan de financement est le suivant :

Plan de relance (80%)	15 349,58 € HT
Autofinancement	3 837,40 € HT
TOTAL	19 186,98 € HT

Philippe DUFOUR remercie Bénédicte LAPIERRE pour le travail réalisé sur ce dossier qui comporte une partie administrative très lourde.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le plan de financement** présenté pour les projets de plantation, les dépenses étant inscrites au budget 2021,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter le financement de la mesure 7.6.3 du PRDR, auprès de l'Etat,
- **PREND l'engagement d'inscrire chaque année** à son budget les sommes nécessaires au maintien du dispositif mis en place avec le concours financier des Pouvoirs Publics

Bénédicte LAPIERRE fait part du retour d'expérience des plantations effectuées cette année, soit 2.4 km répartis sur 20 sites. L'inspection de ces plantations a permis de voir quel était le taux de reprise des plantations et s'il était nécessaire de remplacer certains plants.

Le taux de reprise des plants est très hétérogène, mauvais lorsque les plantations ont été attaquées par le gibier ou à cause de fauche intempestive. Il est donc important de matérialiser les plantations.

Certaines essences reprennent moins bien que d'autres mais il est important de conserver une diversité d'espèces. Ce taux dépend également de la qualité du paillage. Cette année, un paillage à la paille agricole a été réalisé sur certaines haies. Avec une bonne épaisseur, celui-ci est aussi efficace que les copeaux de bois.

Philippe DUFOUR indique que le coût du paillage est très important, il représente 6 € du ml de haie. Quand l'agriculteur peut le faire lui-même, c'est une dépense en moins. Le Syndicat, dans un esprit de minimisation des coûts, entretient par le biais de la cellule rivière les plantations la première année. Cela offre une meilleure reprise des plants. Cela n'est pas forcément le cas des autres syndicats de bassins versants qui n'ont pas de personnel dédié et qui externalise l'ensemble des prestations à une entreprise, le coût de plantations peut atteindre les 15 €/ml.

Bénédicte LAPIERRE espère que les plantations pourront être faites à partir de janvier.

3 – DELIBERATION 2021-22 : DM N°2

Delphine HEUDRON rappelle à l'assemblée le principe d'intégration des frais d'étude. En effet, ces frais d'études sont payés au compte d'investissement 2031. Deux possibilités s'offrent ensuite si les études sont ou non suivies de travaux. S'il n'y a pas de travaux, les études sont amorties. Si des travaux sont réalisés, une fois ceux-ci terminés les études sont « intégrées » au compte 041 2031/2033 (dépenses d'ordre). Cette action permet de retoucher le FCTVA à n+2.

Le tableau suivant fournit les études à intégrer :

compte	opération	n°inventaire	objet	montant
2031	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031ETUDEGEOTECH2015	Etudes géotechniques Canville Houdetot Geolithe + ss traitance ECR	22 512,00
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031ETUDEBASSINRRETENUE15	Création d'un bassin de retenue Autigny (Hydrogéologue Canv 24-26 ALLAIN)	2 044,00
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031ETUDEBASSINRETENUE	Etude lutte inondations Canville (solde com enquêteur M Guerout)	457,20
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031BORNAGEHOUDETOT	Bornage Houdetot Euclid	1 248,00
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031AEPCanville	études géotechniques canville 24-26 SARL Hydrogé	10 026,00
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031CANVILLE2015	calcul superficie autigny canville	240,00
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031ETUDEBASSINRRETENUE	étude ouvrage lutte contre les inondations Canville	1 709,56
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031LUTTEINONDATION2017	maitrise d'œuvre canville houdetot Ecotone + avenant + solde	45 004,74
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031CANVILLEHAYETTE	Bornage canville 24-26 Euclid	1 584,00
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2031SUPERVISION	supervision géotechn canv 24-26	2 388,00
	RD925/Brametot29/Cavée Iclon	2031ETUDEGEOTECHNIQUE2013	études géotechniques	5 776,68
	diagnostic sur 3 aménagements	2031FASCINES2014	diagnostic géotechnique 3 aménagements	18 228,00
	réhabilitation ouvrage Amontot Reuville	2031MOAMONTOTREUVILLE	Maitrise d'œuvre ouvrage reuville	6 900,00
réhabilitation ouvrage Amontot Reuville	2031REUVILLE2018	Maitrise d'œuvre ouvrage reuville	8 700,00	
			2031	126 818,18
2033	diagnostic sur 3 aménagements	2033DIAGEOTECHNIQUE13	annonces études géotechniques	215,28
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2016canvianmoe2033	annonce légale maitrise d'œuvre canv houdetot BOAMP	108,00
	Canville 24-26 Houdetot RD437	2033ENQPUBCANVILLE	Annonces Canville 24-26 - Houdetot	3 910,99
	instrumentation des ouvrages	2033INSTRUMENTATION2012	annonce instrumentation des ouvrages	90,00
			2033	4 324,27

Le total des études à intégrer est de 131 143 €. Le montant inscrit au BP 2021 au 041 est de 104 575 €.

Une décision modificative est donc nécessaire.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de modifier ainsi qu'il suit les imputations budgétaires du BP 2021 :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES CHAP 041 (2031)	RECETTES CHAP 041 (2031-041)
+ 27 000 €	+ 27 000 €
TOTAL	TOTAL
+ 27 000 €	+ 27 000 €

4– DELIBERATION 2021-23 : ADHESION AU CTEC COTIER

Delphine HEUDRON rappelle que le contrat territorial Eau et Climat est un outil de programmation de l'Agence de l'Eau. Ce contrat concerne les territoires des bassins versants de la Valmont, de la Durdent et Dun Veules avec l'ensemble des maîtres d'ouvrages en eau potable, assainissement, rivière...

Les maîtres d'ouvrages doivent s'engager sur une programmation sur 2 ans, s'ils souhaitent assurer de la continuité du financement des postes d'animation par l'Agence.

Dans le domaine des milieux aquatiques, il s'agit de mettre en place une stratégie globale de gestion de ces milieux, ce qui se traduit sur notre bassin versant par la réalisation d'un plan de gestion du Dun.

Cette action est déjà inscrite dans la programmation 2021. Compte tenu de l'inscription de cette unique action au CTEC, il n'y aura pas de financement de poste.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la stratégie de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant du Dun ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à l'élaboration du Contrat Territoire Eau et Climat Côtier,
- **AUTORISE** le Président à signer les documents relatifs aux demandes de subventions auprès des partenaires financiers ;

5– DELIBERATION 2021-24 : CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Président expose que le Syndicat a demandé depuis plusieurs années au CDG de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge.

Le contrat se terminant le 31 décembre 2022, le CDG souhaite relancer un appel d'offres et demande aux structures de s'engager sur cette poursuite de la mutualisation.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

Article 1^{er} : Le Comité Syndical adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la (dénomination de la collectivité) des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
 - Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.
- Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer au Comité Syndical une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2023.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Comité Syndical demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : Le Comité Syndical autorise le Président à signer les contrats en résultant.

6– DELIBERATION 2021-25 : VENTE DE L'IVECO POUR PIECES DETACHEES

Le camion IVECO immatriculé 4106 ZQ 76 devait être vendu suite à l'achat d'un nouveau véhicule par le Syndicat. Or, celui-ci n'est plus en état de rouler et les réparations sont trop importantes par rapport à la valeur du camion.

Il est proposé au comité syndical de le vendre pour pièces détachées à un ferrailleur. Une proposition a été faite par M. CHATEL pour un montant de 500 €.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE le Président** à vendre l'IVECO immatriculé 4106 ZQ 76 pour pièces détachées pour une valeur de 500 €.

La séance est levée à 19h15.